



PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Capitale-Nationale



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81327-9 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	15
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	16
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	19
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	20
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	21
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	23
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	24
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	26
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	27
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	28
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	29
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	31
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	33
MINISTÈRE DU TOURISME.....	35
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	36
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC	38
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	39
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	40
CONCLUSION	41
ANNEXE	42

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ATR	Association touristique régionale
CAR	Conférence administrative régionale
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTSS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PME	Petite et moyenne entreprise
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés

RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles
VVE	Viellir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de la Capitale-Nationale regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de la Capitale-Nationale un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Capitale-Nationale ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires
- Priorité 2** Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière
- Priorité 3** Développer les infrastructures touristiques
- Priorité 4** Assurer le déploiement du numérique
- Priorité 5** Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

La région de la Capitale-Nationale n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

La région de la Capitale-Nationale n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 2

Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière

Pour répondre à cette priorité, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 3

Développer les infrastructures touristiques

- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).
- Contribuer au développement de Québec comme ville créative de l'UNESCO (mesure 29 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).

Priorité 5

Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

- Poursuivre la mise en œuvre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec en augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la capitale nationale :
 - Le MCC et la Ville ont signé le 25 juillet 2017 l'Entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;
 - La Loi sur le patrimoine culturel a été modifiée afin que la Ville de Québec exerce certains pouvoirs du ministre de la Culture et des Communications au regard des autorisations de travaux prévus par la Loi. Le MCC accompagne la Ville de Québec dans la mise en œuvre et l'exercice de ces nouveaux pouvoirs.
- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations :
 - Conclure avec la Ville de Québec une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour les années 2018-2021.
- Accompagner la Ville de Québec pour intégrer l'aménagement culturel du territoire dans sa démarche de planification en aménagement du territoire selon la mesure 24 du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités inscrites dans l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV), ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Aucune priorité déterminée par les intervenants de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 ne concerne le Ministère.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficacité, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorités 5

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin d'assurer la mise en œuvre de

l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, notamment le logement social et l'itinérance.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
 - Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
 - Accroître l'offre de logements sociaux et communautaires (Mesure 3.5);
 - Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;

- Soutien aux organismes communautaires en santé et services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :

- Soutenir les directions régionales de santé publique dans leurs actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires;
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention de Québec ainsi que les directions des services professionnels correctionnels Sainte-Foy-Chaudière-Appalaches et Québec-Charlevoix.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec six postes MRC et son poste autoroutier répartis sur le territoire et le Quartier général du District Est, les services de la Sûreté du Québec viennent en outre offrir des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assurer le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik soutient les municipalités de la région dans leur préparation leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 1

Afin d'assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires, le MSP entend :

- Étudier la possibilité d'offrir un programme d'activités de travail en milieu maraîcher à la population carcérale masculine.

Priorité 5

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, le MSP entend :

- Maintenir la région de la Capitale-Nationale comme pôle pour la desserte policière de l'est de la province.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 1

Afin d'assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires, le MAPAQ a officialisé son partenariat avec les intervenants de la région en signant l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. Par conséquent, il s'engage à :

- Mettre en œuvre cette entente en offrant son expertise et son soutien financier pour la coordination et la gestion ainsi que pour la réalisation des projets.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 4

Assurer le déploiement du numérique

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes notamment la Ville de Québec, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité 5

Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

- Le MESI appuiera le Secrétariat à la Capitale-Nationale et la CAR dans la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 4

Assurer le déploiement du numérique

- Le gouvernement a annoncé des investissements en infrastructures numériques pour l'ensemble des écoles dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027. À cet effet, la Stratégie numérique en éducation prévoit des investissements afin de soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique. Une somme similaire sera investie pour appliquer la Stratégie numérique dans les cégeps et les universités.

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur préconise des mesures pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif et contribuer activement au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 2

Pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière, le MERN :

- Suit les contrats d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à la base de biomasse forestière résiduelle, le cas échéant, et de tout prochain appel d'offres d'Hydro-Québec en ce sens.

Priorité 4

Pour assurer le déploiement du numérique, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 5

Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale

- Ouvrir un service d'intervention territoriale dans la région de la Capitale-Nationale à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale, afin notamment d'accompagner les entreprises dans leur recherche de solutions pour combler leurs besoins de main-d'œuvre par l'immigration;
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de la Capitale-Nationale en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir trois projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir trois organismes à but non lucratif pour réaliser des diagnostics des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région de la Capitale-Nationale;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région de la Capitale-Nationale auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Mettre en œuvre des ententes de partenariat avec la Ville de Québec;
- Mettre en œuvre des ententes de partenariat avec l'organisme Québec International; Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en œuvre d'un projet pilote Québec-France pour l'emploi afin d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) de la région de la Capitale-Nationale aux prises avec des problèmes de rareté de main-d'œuvre à recruter à l'étranger.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds de développement des territoires qui peut financer tout projet que les élus d'une MRC choisissent d'appuyer. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 1

La région de la Capitale-Nationale souhaite appuyer le développement des activités agroalimentaires. Le MAMOT peut y contribuer en favorisant le partage de connaissances et d'expériences et en soutenant les MRC et la Communauté métropolitaine de Québec dans la planification de l'aménagement de leur territoire. La CAR-Aménagement peut assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et, plus particulièrement :

- Favoriser l'accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement;
- Favoriser l'intégration des PDZA aux schémas d'aménagement et de développement et accompagner les MRC et la Communauté métropolitaine de Québec dans la mise en œuvre des PDZA.

Priorité 5

Afin de consolider le statut de capitale nationale, l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale était ratifiée en juin 2016.

Le Ministère continuera la réalisation de ces engagements pour la capitale nationale, par les actions suivantes :

- Veiller à la mise en œuvre de l'engagement en matière de logement social impliquant la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec;
- Étudier, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, la manière dont les actions de l'ensemble des intervenants pourraient être mieux coordonnées et arrimées entre elles dans les domaines concernant l'itinérance et l'intégration des immigrants et des réfugiés à la société québécoise.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 2

Afin de favoriser l'utilisation de la biomasse forestière, le MFFP propose :

- D'encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle afin, notamment, de remplacer les énergies fossiles destinées au chauffage;
- De soutenir l'industrie des produits forestiers afin de favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers, dont le secteur de la bioénergie.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Les intervenants de la région de la Capitale-Nationale n'ont pas ciblé de priorités liées à la mobilité.

Considérant l'absence de priorités régionales en matière de transport et de mobilité, le MTMDET n'a déterminé aucune réponse spécifique à celles-ci. Le MTMDET demeurera toutefois attentif afin d'évaluer de quelle façon il pourrait répondre à un besoin régional qui aura été précisé.

À Québec, des enjeux de mobilité des personnes et du transport des marchandises sont vécus de manière marquée. Le MTMDET et les chambres de commerce de Québec et de Lévis sont favorables à une participation à la mise en place d'un projet pilote visant à faire des grands générateurs de déplacements des partenaires actifs pour favoriser la mobilité dans les régions de Québec et Lévis. Il entend travailler en collaboration avec ces partenaires pour déterminer et appliquer des solutions coordonnées afin d'accroître la mobilité durable des usagers. Le MTMDET poursuivra sa collaboration pour la réalisation de ce projet pilote dans la région de la Capitale-Nationale.

Le MTMDET continuera à offrir son expertise et à tenir compte des besoins des usagers de tous modes de transport et des clientèles ayant des besoins spécifiques, notamment lors de la réalisation de ses projets routiers.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- La Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018 prévoit plusieurs mesures concrètes en soutien à la mobilité des personnes et des marchandises, notamment avec la bonification des programmes d'aide financière en transport collectif urbain, régional et adapté, ainsi que plusieurs autres mesures;
- Le MTMDET et ses partenaires investiront près de 422 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
 - L'élargissement de la chaussée de l'autoroute 73 (Henri-IV), entre l'autoroute Charest (440) et l'avenue Chauveau, à Québec;
 - La reconstruction d'un pont sur l'autoroute 40 (Félix-Leclerc) à la hauteur du boulevard Raymond et de la rue Labelle, à Québec;
 - L'élargissement de la chaussée de l'autoroute 73 (Laurentienne), entre la rue de la Faune et le boulevard Louis-XIV, en direction sud, à Québec;
 - La réfection d'un pont sur l'autoroute 40 (Félix-Leclerc), à la hauteur de l'avenue Saint-David, à Québec;
 - La réfection de la chaussée sur la route 371, dans divers secteurs à Stoneham-et-Tewkesbury et à Saint-Gabriel-de-Valcartier.
- Le MTMDET poursuivra les études requises à plusieurs projets majeurs visant à assurer la pérennité des infrastructures de transport essentielles à la mobilité des personnes et des marchandises, comme la reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans;
- Le MTMDET continuera également de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Québec-Lévis émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020;
- De plus, le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de transport collectif structurant, qui comprend un tramway et des lignes de trambus;
- Soulignons enfin que le MTMDET finance un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de recruter des grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

La région de la Capitale-Nationale n'a pas formulé de priorité interpellant le ministère du Conseil exécutif.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 1

Pour assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires, le MDDELCC entend poursuivre :

- Sa participation au Comité multipartite MAMOT-MAPAQ-MDDELCC-UPA, dont le mandat est de se concerter pour trouver des solutions à des problématiques particulières pouvant notamment toucher certaines entreprises agricoles et d'échanger de l'information portant sur le secteur agricole de la Capitale-Nationale;
- Son accompagnement des intervenants afin qu'ils se conforment aux exigences;
- Pour la mise en place du nouveau marché public, la ville de Québec a annoncé le déménagement du Marché du Vieux-Port vers Expo-Cité. Si le projet requiert des autorisations du Ministère, il accompagnera la Ville dans ses démarches;
- Son accompagnement tout au long du processus de réaménagement de la Place de Paris par la Ville de Québec.

Priorité 2

Afin de favoriser l'utilisation de la biomasse forestière, le MDDELCC s'engage à :

- S'impliquer en accompagnant les initiateurs du projet pilote dans leurs démarches pour s'assurer du respect de la LQE et l'obtention des autorisations requises.

Priorité 3

Pour soutenir le développement des infrastructures touristiques, le MDDELCC peut :

- Accompagner le promoteur dans sa démarche si des autorisations environnementales sont requises pour la réalisation du projet, et ce, dans le contexte où le Ministère a autorisé en 2015 la mise aux normes « Eau potable » et « Eaux usées » de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François. À cet égard, les installations prévoyaient une certaine capacité réservée à de futurs projets de développements récréotouristiques du Groupe Le Massif;
- S'engager à soutenir les acteurs dans les projets d'envergure afin de favoriser l'accessibilité aux services et aux lieux touristiques par le biais des modes de transport responsables et actifs à l'échelle de la région. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est un partenaire incontournable dans ce dossier.

Priorité 4

Afin d'assurer le déploiement du numérique, le MDDELCC peut :

- S'impliquer et accompagner les intervenants si les projets d'infrastructures requièrent des autorisations en vertu de la LQE.

Priorité 5

Dans l'objectif d'assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, le MDDELCC entend :

- Être disponible pour rencontrer les représentants de la ville de Québec pour discuter de la proposition de réaliser un projet pilote afin de déléguer, à certaines conditions, des pouvoirs à la Ville à l'égard de projets de prolongements de conduites d'aqueduc et d'égout si leur réalisation ne touche pas un milieu sensible et également, de la proposition de déléguer le pouvoir d'autoriser et de contrôler les rejets d'eaux usées d'origine industrielle dans son réseau d'égout sanitaire.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 3

Afin d'appuyer les promoteurs dans la création de produits qui miseront sur les particularités de la région et l'innovation, le MTO leur mentionne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, le projet du Club Med au Massif de Charlevoix représente un investissement de 120 millions de dollars bénéficiant d'une aide financière du gouvernement du Québec de 26,3 millions de dollars.

Priorité 4

Afin d'améliorer l'efficacité des services d'accès à Internet et au réseau cellulaire dans l'ensemble des secteurs, le MTO fait valoir que :

- Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre des ententes conclues à cet effet avec l'Office du tourisme de Québec et Tourisme Charlevoix.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Mise en contexte

La région de la Capitale-Nationale peut sembler essentiellement urbaine, mais la plus grande partie du territoire est forestière, ce qui engendre plusieurs activités. Le secteur de l'agroalimentaire est une activité ralliant tous les territoires de la région alors que l'ensemble de la filière y est présent (production, transformation, commercialisation). Les produits régionaux sont mis en valeur dans les nombreux restaurants de la région. Les autres industries porteuses sont l'administration publique et l'industrie touristique (attrait culturels, espaces naturels, événements d'envergure).

Finalement, la région de la Capitale-Nationale se caractérise par des indicateurs économiques très favorables, notamment par une situation de plein emploi.

Priorité 1

Afin d'assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires, la Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale (la Direction régionale) travaille, en concertation avec les partenaires du milieu, pour répondre aux besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'aux besoins exprimés par les entreprises du secteur dans le cadre de la gestion des ressources humaines (ex. : recrutement et rétention de personnel, gestion d'une main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle, développement des compétences des personnes en emploi ou de la nouvelle main-d'œuvre).

À ce titre, la Direction régionale entend :

- Poursuivre sa collaboration avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale–Côte-Nord, afin de soutenir les services offerts par le Centre d'emploi agricole ainsi que l'organisation d'activités de formation offertes aux agriculteurs et agricultrices de la région, dans la lignée du Cadre de gestion pour la formation professionnelle de courte durée en agriculture;
- Intervenir selon les besoins exprimés par le Consortium Aliments santé (Créneau Accord Aliments santé) et les entreprises de ce secteur, dans le respect de nos mesures et services et des priorités d'intervention retenues en matière de main-d'œuvre (ex. : développement des compétences, recrutement);

- Soutenir les activités de recrutement visant à pourvoir les emplois disponibles dans le secteur de la transformation alimentaire, en collaborant à la réalisation annuelle du Rendez-vous de l'emploi en transformation alimentaire de la région de la Capitale-Nationale.

Priorité 2

Dans la mise en œuvre d'un projet visant à favoriser l'utilisation de la biomasse forestière régionale à des fins de remplacement d'énergies fossiles, les interventions de la Direction régionale viseront principalement à :

- Répondre aux besoins exprimés par l'entreprise ou le regroupement d'entreprises ainsi que les partenaires régionaux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet (ex. : représentant du créneau Accord Matériaux à valeur ajoutée et matériel de transport, comités sectoriels de main-d'œuvre, établissements de formation) par le développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelle ou future), dans le respect de sa mission, de ses mesures et services et de l'analyse des besoins;
- Répondre aux besoins des entreprises qui participent aux interventions en matière de gestion de ressources humaines (ex. : recrutement et maintien en emploi, gestion de la main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle).

Priorité 3

Afin de contribuer au développement des infrastructures touristiques régionales, la Direction régionale pourra répondre aux besoins exprimés par les partenaires et les entreprises qui participent au développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelle ou future) ou interviennent en matière de gestion de ressources humaines (ex. : recrutement et maintien en emploi, gestion de la main-d'œuvre diversifiée, gestion prévisionnelle) dont les besoins inhérents à la réalisation du projet de Club Med au Massif de Charlevoix.

Priorité 4

Afin de contribuer au déploiement du numérique, soit l'amélioration du réseau cellulaire et l'accès à Internet dans les milieux ruraux de la région, la Direction régionale pourra soutenir des activités de formation liées au développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelle ou future) et de chercheurs et chercheuses d'emploi ainsi qu'auprès des entreprises sur l'ensemble des territoires visés.

Priorité 5

Dans la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale, quelques aspects interpellent davantage la Direction régionale. De façon plus précise, nos interventions viseront à :

- Poursuivre nos partenariats régionaux, ministériels et internationaux afin de favoriser les activités de recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers et de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, dont le projet pilote Québec-France pour l'emploi, avec la collaboration du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, de Québec International, de la Ville de Québec, des municipalités régionales de comté de Portneuf et de Charlevoix ainsi que des services publics d'emploi français (Pôle emploi);
- Accompagner les personnes immigrantes déjà présentes sur le territoire et à répondre à leurs besoins pour faciliter leur intégration au marché du travail (ex. : activités de francisation en entreprise, aide à la recherche d'emploi);
- Travailler, en collaboration avec les partenaires du milieu, à la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L'offre de service

Présence en région :

- Réserve faunique des Laurentides;
- Réserve faunique de Portneuf;
- Parc national de la Jacques-Cartier;
- Parc national des Hautes-Gorges-de-La-Rivière-Malbaie;
- Parc national des Grands-Jardins;
- Aquarium du Québec;
- Station touristique Duchesnay;
- Parc de la Chute-Montmorency.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 3

Développer les infrastructures touristiques.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- De faire vivre une expérience client distinctive :
 - En scénarisant l'expérience client par des parcours clients scénarisés;
 - En bonifiant l'offre d'expériences selon les segments de clientèle.
- De développer un lien personnalisé avec ses clients en développant un programme de reconnaissance et de fidélisation de la clientèle.

Priorité 4

Assurer le déploiement du numérique.

La Sépaq a notamment comme orientation d'accroître son efficacité et son agilité organisationnelles :

- En modernisant l'infrastructure technologique selon les meilleures pratiques; et
- En adoptant des outils technologiques innovants pour le client.

SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC

L’offre de service

La Société d’habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l’organisation spatiale des collectivités, le développement de l’habitat et les différents acteurs du milieu de l’habitation. L’intervention de la SHQ s’appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s’appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l’ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l’encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d’habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d’amélioration de l’habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Priorité 5

Assurer la mise en œuvre de l’Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale

Afin d’accroître l’autonomie de la Ville de Québec dans les domaines de l’aménagement, du logement social, de l’itinérance, de l’intégration des immigrants ainsi que de la culture et du patrimoine, la SHQ entend :

- Poursuivre les discussions avec la Ville de Québec pour la conclusion d’une éventuelle entente de gestion en matière d’habitation.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par le sous-ministre associé à la Capitale-Nationale, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de la Capitale-Nationale. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds de la région de la Capitale-Nationale. Ce fonds bénéficiera d'une enveloppe de 17 millions de dollars en 2018-2019 et de 19 millions de dollars en 2019-2020.

Enfin, les élus de la région de la Capitale-Nationale auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	Autre ²
CSPQ ¹						
HQ ¹						
IQ		X				
MCC			X		X	
MF ¹						
MSSS					X	X
MSP	X				X	
MAPAQ	X					
MESI				X	X	
MEES				X		
MERN		X		X		
MIDI					X	
MAMOT	X				X	
MFFP		X				
MTMDET						X
MCE ¹						
MDDELCC	X	X	X	X	X	
MTO			X	X		
MTESS	X	X	X	X	X	
Sépaq			X	X		
SHQ					X	

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

